



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 8 juin 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD et M. Bruno JULLIARD, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 11 mai 2009 a été affiché. Le procès-verbal intégral de la séance du lundi 6 avril 2009 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en pas.

Ils sont donc adoptés.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de Mme Gisèle STIEVENARD en qualité de président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Donc, Mme STIEVENARD est désignée pour présider la séance.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

(M. Bertrand DELANOË, président, quitte l'hémicycle).

2009, DF 4 G - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2008 - Annexes 1 et 2.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder au vote des comptes administratifs de 2008, en formation de Conseil général.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 4 G relatif à l'approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2008 - Annexes 1 et 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 4 G).

2009, DF 5 G - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur de la région d'Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2008.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 5 G concernant

l'approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur de la Région d'Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 5 G).

2009, DASES 255 G - Approbation du compte administratif 2008 et du compte de gestion 2008 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 255 G relatif à l'approbation du compte administratif 2008 et du compte de gestion 2008 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 255 G).

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

2009, DAJ 11 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 26 mai 2009.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAJ 11 G relatif à la signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 26 mai 2009, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 1 G.

Je donne la parole à Mme Camille MONTACIÉ.

Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission. - Il s'agit d'amender le projet de délibération autorisant M. le Maire de Paris à conclure les marchés avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres, les 13 et 26 mai 2009. Donc, ici, bien sûr, il s'agit de M. le Maire de Paris en tant que Président du Conseil général.

Il faut ajouter ce considérant au délibéré : "Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre listés en annexe 2 et d'autoriser M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général à les signer". En effet, ces deux marchés de maîtrise d'œuvre avaient été oubliés par la DAJ, tout simplement.

L'article 2 doit être lui aussi modifié...

M. Christian SAUTTER, président. - C'est un amendement technique.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure. - ... et l'article 2 devient l'article 3. C'est effectivement un amendement technique.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 1 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 11 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAJ 11 G).

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de procéder à la désignation, au scrutin secret, d'un représentant de notre Assemblée au sein de l'organisme suivant :

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (R. 12 G).

- M. Julien BARGETON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2009, DDEE 41 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "Paris Biotech Santé" pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2009. - Montant : 396.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 41 G relatif à la signature d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle sur les années 2007-2009, avec l'association "Paris Biotech Santé" pour l'attribution d'une subvention de 396.000 euros pour l'exercice 2009.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - J'étais effectivement inscrit sur ce projet de délibération, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'ai voulu intervenir sur ce projet de délibération, car je crois indispensable de mettre en avant notre politique volontariste dans ce domaine de la création technologique et de l'emploi hautement qualifié, et valoriser ce partenariat réussi avec l'association incubateur "Paris Biotech Santé", ainsi

que ceux dont il sera question dans les projets de délibération que nous voterons ensuite, à savoir le DDEE 43 G association "AGORANOV", le DDEE 44 G sur l'incubateur TELECOM Paris Tech.

En effet, comme nous l'ont démontré de nombreux exemples dans le monde, le succès des entreprises innovatrices, et notamment celles de haute technologie, dépend fondamentalement de la formation dans un territoire donné d'une masse technique et scientifique critique, de la présence d'infrastructures de qualité et des facilités offertes par les collectivités et pouvoirs publics.

Comme nous le savons tous, la métropole parisienne est le premier pôle français d'enseignement et de recherche, et à cet égard, nous avons beaucoup fait et continuerons à le faire dans les années qui viennent, comme il est prévu dans notre contrat de mandature, afin d'aider et soutenir les milieux universitaires et scientifiques, même si ces secteurs relèvent avant tout d'une politique nationale.

En termes de soutien localisé à la création d'entreprises innovatrices, la politique dont il s'agit dans la présente délibération est celle de la mise à la disposition des scientifiques entrepreneurs de locaux adaptés non seulement à leurs besoins techniques mais aussi à leur capacité financière. Il s'agit donc de lieux spécifiques (les incubateurs) qui permettent d'héberger les porteurs de projet d'entreprise, faisant appel à la recherche scientifique et technique et de les accompagner dans les phases difficiles de création, de croissance et de maturité, avant qu'ils ne puissent s'installer dans d'autres structures mieux adaptées (pépinières, hôtels d'entreprise, par exemple) ou prendre simplement leur envol tout seuls dans le marché concurrentiel.

Ces structures ont fait leurs preuves et sont parfaitement adaptées aux difficultés techniques et financières que retrouvent les jeunes entreprises tout au long de leur processus d'innovation, que nous voulons favoriser.

En 2001, un seul incubateur et une seule pépinière d'initiative municipale existaient à Paris. Depuis, la Municipalité en a créé 45.000 mètres carrés (pépinières, hôtels d'entreprise) et elle s'apprête à en créer 55.000 mètres carrés supplémentaires dans les cinq ans qui viennent.

En ce qui concerne spécifiquement l'incubateur "Paris Biotech Santé" composé de quatre membres fondateurs - que je rappelle : l'université René Descartes Paris V, l'INSERM et deux grandes écoles (Centrale et ESSEC) -, il est soutenu par la collectivité parisienne depuis sa création et a accompagné ces dernières années 60 projets à partir desquels 51 sociétés sont nées et 240 emplois directs ont été créés.

Au 31 décembre 2008, 23 projets étaient en incubation à "Paris Biotech" dans les domaines de la santé humaine, du médicament, des diagnostics médicaux et des prestations de service. Ces projets d'entreprise, après avoir passé leur premier test de viabilité, peuvent en effet s'installer dans un environnement favorable, peuplé de professeurs, de scientifiques et de médecins, dans un complexe hospitalier permettant les expérimentations nécessaires à leur développement.

Les trois quarts des entreprises créées dans cet incubateur ont réussi à franchir la barrière des premières années de vie, les plus difficiles, et la réussite de cette structure est telle que, depuis 2007, elle s'est vue confier l'animation de la pépinière "Paris Santé Cochin", 3.200 mètres carrés, à destination de jeunes entreprises du secteur des Sciences du vivant, créée

également dans le complexe hospitalier de Cochin.

Inaugurée par le Maire en octobre 2007, cette pépinière s'est rapidement remplie et, depuis son ouverture, 9 sociétés se sont installées, représentant au total 125 emplois, dont 5 d'entre elles issues de l'incubateur "Paris Biotech".

C'est pour toutes ces raisons que je tenais à saluer ce partenariat réussi entre Paris et l'incubateur "Paris Biotech Santé" qui illustre parfaitement notre politique pour l'innovation.

Et je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération attribuant une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 de 396.000 euros à cette association, dont 340.000 euros pour le fonctionnement de l'incubateur et 56.000 euros pour l'animation de la pépinière "Paris Santé Cochin".

Merci de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur SANCHES RUIVO.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour dire tout le bien qu'il pense de votre intervention !

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord remercier M. Hermano SANCHES RUIVO pour son soutien enthousiaste à la politique que nous menons.

Son exposé a été, d'un certain point de vue, tellement exhaustif qu'il ne me reste que peu de choses à rajouter.

Je voudrais peut-être insister sur deux ou trois points à propos de la politique que nous menons dans le domaine des incubateurs et des pépinières.

D'abord, je pense que cette association "Paris Biotech Santé" est tout à fait exemplaire de ce que nous visons en matière de coopération entre universités et grandes écoles, puisque c'est une association qui regroupe l'université René-Descartes Paris V, l'INSERM, l'école Centrale Paris, l'ESSEC, avec la collaboration de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, puisque l'une des principales pépinières animées par "Paris Biotech Santé" se trouve dans Cochin pour une surface de 3.200 mètres carrés.

On est au cœur des dispositifs qui permettent de nouveaux projets d'entreprise suffisamment proches des laboratoires, de la recherche, pour avoir les conditions les meilleures pour leur développement, avant d'être confrontés au marché.

Je voulais ajouter que nous avons lancé un appel à projet incubateur-pépinière en septembre de l'année dernière, que cet appel à projet a rencontré un très grand succès puisqu'il y a eu plus d'une cinquantaine de répondants. Le jury a labellisé quinze projets d'animation de pépinières et d'incubateurs supplémentaires, qui seront déployés progressivement entre l'année 2009 et 2011-2012.

Beaucoup de ces projets sont portés par des institutions scientifiques de premier plan, que ce soit des universités ou des grandes écoles, et que le modèle gagnant, que ce soit de "Paris Biotech Santé" ou de Télécom Paris Tech, dont nous allons parler dans un instant, pourra être reproduit dans différentes circonstances et sur des thématiques diverses, au-delà de la bio-tech ou des télécommunications.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 41 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 41 G).

2009, DDEE 44 G - Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'Ecole TELECOM ParisTech, au titre de l'incubateur TELECOM ParisTech Entrepreneurs, pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 227.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons, comme M. MISSIKA l'a annoncé, à l'examen du projet de délibération DDEE 44 G relatif au partenariat avec l'Ecole Télécom ParisTech, au titre de l'incubateur qui porte le nom de Télécom ParisTech Entrepreneurs, pour l'attribution, au titre de l'année 2009, d'une subvention de 227.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ interroge M. Jean-Louis MISSIKA.

Monsieur BOUAKKAZ, vous avez la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ. - Monsieur le Président, je vous remercie. Je n'interroge pas tant M. MISSIKA que je me réjouis de ce projet de délibération.

Balzac disait que dans les grandes crises, le cœur se brise ou se bronze. Face aux turbulences économiques que nous traversons, et surtout face à la crise sociale profonde qui pèse sur notre pays, loin de nous lamenter nous nous devons de miser sur la seconde alternative : renforcer, bâtir et investir au cœur de Paris pour préparer l'avenir.

Si, mois après mois, les indicateurs économiques sont globalement meilleurs à Paris que dans la plupart des départements de France, il ne faut pas y voir le résultat d'un hasard statistique. Il s'agit du fruit d'investissement ciblé et réfléchi effectué déjà depuis plusieurs années sous la conduite de notre cher collègue M. Christian SAUTTER, et aujourd'hui de M. Jean-Louis MISSIKA, dont nous commençons à bénéficier en termes d'innovation, de recherche et d'emploi.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur un de ces projets d'investissement d'avenir, celui de l'incubateur Télécom Paris Tech Entrepreneurs, qui a été créé par l'Ecole nationale supérieure des télécommunications (ENST) il y a déjà dix ans, et qui est soutenu par le Département et accompagné dans son expansion par une subvention de 152.000 euros depuis 2003.

L'an dernier, l'incubateur a acquis de nouveaux locaux et il a doublé sa surface. Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 131 entreprises, toujours en activité, qui ont pris leur envol grâce à lui, c'est-à-dire plus de 1.000 emplois avec un fort potentiel d'embauches et de croissance pour nombre d'entre elles.

M. Georges David, écrivain, avait coutume de nous dire que si l'on n'investit sur le long terme, il n'y a pas de court terme. La croissance de demain, et donc la vie d'après-demain, ne sont

ni condamnées par des puissances occultes qui nous dépasseraient, telles que les rouages obscurs de la bourse ou la fatalité du destin du capitalisme, ni acquises une fois pour toutes. Le dynamisme économique sera la conséquence des décisions qu'il nous revient de prendre maintenant.

La subvention de 227.000 euros au titre de l'année 2009 n'est pas une dépense de trop, elle est une partie de nos recettes de demain et de l'emploi de nombre de Parisiens.

Enfin, au-delà des aspects strictement économiques, permettez-moi de saluer et de souligner la formidable entreprise humaine, menée par l'ENST depuis sa fondation il y a plus d'un siècle en 1878.

Sous le nom d'École supérieure de la télégraphie, puis sous son nom actuel, l'école n'a eu de cesse de créer des liens entre les hommes, quelles que soient leurs origines géographiques, sociales, quelle que soit leur situation de handicap.

Le projet que nous portons pour Paris en général, ainsi que le projet sur lequel nous sommes invités à nous prononcer aujourd'hui, ne sauraient bénéficier de fondements humains mieux adaptés. Créer du lien social est, en effet, bien plus encore que le catalyseur économique par excellence pour enrayer la spirale de l'état de crise, c'est le fondement de la société citoyenne de demain.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Monsieur BOUAKKAZ, pour cette très belle intervention.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Cher Hamou BOUAKKAZ, merci encore de ce soutien et de cet argumentaire, auquel je ne peux qu'adhérer.

Je crois que l'incubateur de Télécom ParisTech est exemplaire à plusieurs titres. Bien sûr, il y a la performance économique de cet incubateur. Vous avez cité les 131 entreprises créées à ce jour et le millier d'emplois. J'ajouterai qu'une quinzaine d'entreprises créées dans cet incubateur sont déjà déployées à l'international.

Le succès de cet incubateur a été tel qu'ils se sont rapprochés de nous pour voir si nous pourrions les soutenir dans le doublement de leur surface. En fait, la délibération que nous votons aujourd'hui, est la traduction de ce succès puisque nous avons décidé d'aider Télécom ParisTech à passer de 380 à 770 mètres carrés de surface d'incubation.

J'ajouterai également que cet incubateur a été classé premier incubateur des grandes écoles françaises, devant ceux de l'École des Mines et de l'École des Ponts, par un classement de "L'Usine nouvelle" et qu'il est soutenu financièrement, pratiquement exclusivement, par le Département de Paris.

En effet, je rappellerai quelque chose d'assez incompréhensible, c'est la très grande misère de l'investissement de l'Etat dans les incubateurs, puisqu'il s'agit d'environ 8 millions d'euros sur l'ensemble de la France, alors que pour Paris intra-muros, la Ville de Paris investit plus de 3 millions d'euros dans ces incubateurs et ces pépinières.

Il faut donc bien prendre en compte que la politique de soutien aux incubateurs et aux pépinières est véritablement une politique de collectivités territoriales sur laquelle l'Etat n'apporte pas suffisamment de soutien.

Il y a effectivement, dans le projet de délibération que nous vous proposons, une augmentation de 50 % par rapport aux exercices 2003 et 2007.

Cher Hamou, vous avez souligné le rôle joué par M. Christian SAUTTER dans l'initiation de cette politique d'incubateurs et de pépinières, et je voudrais me joindre à vos louanges, malgré la menace du bâton qu'il agite à mon égard en ce moment.

(Rires sur les bancs de l'Assemblée).

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur MISSIKA, c'étaient plutôt des menaces virtuelles !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 44 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 44 G).

2009, DDEE 50 G - Signature d'une convention avec l'Association pour l'animation du Pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables - Advancity (77420 Champs-sur-Marne), prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 50.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 50 G relatif à la signature d'une convention avec l'Association pour l'animation du Pôle de compétitivité "Ville et Mobilité Durables", autrement appelée Advancity, qui est domicilié à Champs-sur-Marne, prévoyant l'attribution, au titre de 2009, d'une subvention de 50.000 euros.

Madame SACHS, vous avez la parole.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Président, chers collègues.

Le groupe Centre et Indépendants renouvelle son soutien inconditionnel au principe des pôles de compétitivité, atouts essentiels pour notre métropole dans une vision Grand Paris. Aussi, nous voterons la subvention de fonctionnement 2009 de 50.000 euros au Pôle Ville et Mobilité Durables en l'assortissant de deux commentaires.

Le premier, sur le montant de la subvention : en période de restrictions budgétaires, les arbitrages vont au-delà de l'impact strictement économique, ils ont une portée fortement symbolique. S'agit-il pour le Département de Paris de seulement participer ou de soutenir ? Est-ce que Paris se contente de suivre ou Paris impacte ? Pour "Advancity", nouvelle dénomination du pôle, la subvention proposée correspond à 3,5 % du budget prévisionnel.

3,5 % pour une thématique telle que "Ville et Mobilité Durables", qui représente aujourd'hui 15 % du B.I.P. français et un vivier de 800.000 emplois en Ile-de-France, autour de nou-

veaux métiers, de nouveaux services, la recherche de l'efficacité économique au service d'une meilleure qualité de vie pour les Parisiens. Paris a un véritable intérêt à agir et, j'insiste, il s'agit d'un pôle industriel dédié à la construction, l'aménagement urbain, potentiellement véritable "cluster" d'avenir des éco-technologies.

3,5 % pour l'ambition de faire passer le pôle à un rang mondial. Et c'est mon second commentaire... Un pôle mondial doit avoir les moyens de recruter les meilleurs et de rémunérer ses talents au juste prix de la concurrence internationale. Paris doit en finir avec sa logique de "survie" économique. Au risque de me répéter, mais je le répéterai tout au long de la mandature, nous devons prendre conscience que le développement économique de notre Capitale, entendue au sens "Grand Paris", est le préalable indispensable à la réalisation de toutes les autres politiques.

Le groupe Centre et Indépendants votera ce projet de délibération et recommande que Paris se mobilise autrement qu'à reculons ou du bout des lèvres, en matière de développement économique.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SACHS.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Je remercie Mme SACHS pour son soutien constant à la politique d'innovation menée par la Ville de Paris et je voudrais la rassurer quant à son inquiétude concernant le caractère modéré de la subvention que nous apportons au pôle de compétitivité "Advancity".

D'abord, nous avons bien conscience de la nécessité absolue d'avoir un pôle d'activités à dimension mondiale dans les éco-technologies. Nous savons que la compétition et la coopération entre les grandes villes du monde sur ces questions d'éco-technologies est un des enjeux des 10 prochaines années.

Nous savons que le marché qui va se déployer sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité durable se chiffre en dizaine de milliards d'euros. Et il est absolument indispensable que Paris et la Région Ile-de-France soient un des leaders de ces éco-activités, si nous voulons rester une Ville de dimension mondiale sur le plan économique et également sur le plan de l'innovation. Nous avons tout à fait conscience des enjeux.

Il faut bien faire la différence entre les subventions de fonctionnement qui sont faites aux associations qui pilotent les pôles de compétitivité, "Advancity" reçoit une subvention de fonctionnement du Département de Paris, d'une part et l'investissement que fait Paris dans les projets portés par les pôles de compétitivité d'autre part. Je vous rappelle que nous investissons 6 millions d'euros chaque année en cofinancement avec l'État, la Région et d'autres départements de l'Ile-de-France, sur des projets de développement, de recherche portés par les pôles de compétitivité.

Donc, ne croyez pas que l'investissement que nous faisons dans "Advancity" se limite à cette subvention de fonctionnement. L'investissement que nous faisons dans "Advancity" est, d'une part, une subvention de fonctionnement et, d'autre part, un investissement dans des projets de recherche et déve-

loppement sur les éco-activités, que ce soit sur la Ville durable ou sur la mobilité durable.

Je considère que le geste que nous faisons en la matière est un geste significatif puisque nous augmentons notre subvention à "Advancity", et cela ne préjuge pas du financement que nous apporterons en investissement dans les projets proposés par "Advancity".

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 50 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 50 G).

2009, DASES 131 G - Signature d'une convention avec l'association "Relais Ile-de-France" (18e) pour l'attribution d'une participation pour la prise en charge de jeunes Parisiens autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. - Montant : 119.058 euros.

2009, DASES 210 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Léa pour Samy" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 70.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération DASES 131 G et DASES 210 G concernant, d'une part, la signature d'une convention avec l'association "Relais Ile-de-France" 18e, pour l'attribution d'une participation pour la prise en charge de jeunes parisiens autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. La subvention proposée est de 119.058 euros.

D'autre part, relatif à la signature d'un avenant de 70.000 euros à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Léa pour Samy".

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ qui interroge Mme DUBARRY.

M. Hamou BOUAKKAZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Aujourd'hui, je suis assez en verve, je dois vous dire. Dans la presse et dans la langue de tous les jours, l'autisme n'est pas qu'une insulte. D'ailleurs, à cet égard, je vous encourage, mes chers collègues, à veiller à ne point trop utiliser ce mot à tort et à travers.

L'autisme est un impensé majeur de notre vie publique. L'autisme fait peur. On préfère remettre la question, après quelques pirouettes rhétoriques, à des "spécialistes", manière politiquement correcte d'écarter l'autisme de la cité.

Comme le disait Nathalie Sarraute, je cite : "Non, pas cela, pas un de ces mots, ils me font peur. Je préfère me passer d'eux, qu'ils ne s'approchent pas. Qu'ils ne touchent à rien, rien ici chez moi n'est pour eux".

Hélas, avec le mot, ce sont des centaines de milliers de nos concitoyens que l'on exclut d'un trait de plume, quand on ne les exporte pas en Belgique. Les médias qui se font abondam-

ment l'écho des anecdotes de la moindre starlette, qui rabâchent à outrance tel ou tel phénomène à la mode, gardent le silence sur le quotidien des quelques 500.000 concernés par l'autisme en France. 1 français sur 150, 100 fois plus que le nombre de gens touchés par la mucoviscidose, 20 fois plus que le nombre de gens touchés par la paraplégie.

Ce silence couvre l'une des plus grandes hontes de notre pays. Quand je dis "couvre", c'est dans tous les sens. On couvre des techniques barbares utilisées pour soi-disant soigner l'autisme, sorties tout droit des asiles du Moyen Age et dont on peine à croire qu'elles soient toujours pratiquées à quelques centaines de mètres de notre confortable Hôtel de Ville (enveloppement du jeune autiste nu dans des draps imbibés d'eau glacée, neuroleptique à outrance, camisole chimique et physique), maintenues parfois pendant des décennies.

Oui, le droit de la République et la rhétorique des droits de l'Homme s'arrêtent là où l'autisme commence. Malgré les innombrables condamnations internationales de la France et les rapports successifs particulièrement clairs du Comité national d'éthique, le droit à la scolarisation, pas si votre enfant est autiste, quand bien même il a des aptitudes intellectuelles exceptionnelles comme beaucoup d'autistes Asperger.

Le droit à l'insertion professionnelle ? Quelle question ? On n'envisage même pas que les enfants autistes dont on parle parfois grandissent et deviennent des adultes autistes dont on ne parle jamais.

Chers collègues, les deux mesures sur lesquelles nous sommes invités à nous prononcer aujourd'hui ne pourront, malheureusement, être qu'une goutte d'eau face à l'océan des retards pris par notre pays. J'avais coutume de dire, il y a quelque temps, que s'attaquer à l'autisme, c'était écopier l'océan pacifique avec une cuillère à café.

Toutes deux s'inscrivent pourtant dans une optique résolument nouvelle pour notre pays : œuvrer à l'insertion scolaire, professionnelle et humaine des personnes avec autisme.

Cette nouvelle optique vise à faire profiter de leur talent méconnu, de leurs compétences et de leurs apports notre pays, comme on le fait dans les pays scandinaves et anglo-saxons.

C'est l'honneur de Paris que d'agir hors compétences pour soutenir les associations dans leur lutte. C'est l'honneur de Paris que d'avoir, hors compétences, pallié l'inactivité multidécennale de notre Education nationale en créant des écoles pour ces enfants. Ce sera notre honneur que de voter ces subventions.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BOUAKKAZ, pour cette intervention très émouvante.

Je donne la parole à Mme Véronique DUBARRY pour vous répondre.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Je ne vais pas répondre à M. BOUAKKAZ ; comment voulez-vous que je réponde à ce qu'il vient de dire ? Je vais éventuellement compléter d'une façon un peu plus technique, mais je ne peux pas répondre.

M. Hamou BOUAKKAZ a très bien présenté le problème et

le retard qui a été pris par la France, malgré de multiples condamnations, comme il l'a rappelé, en matière d'accueil des enfants autistes dans des structures et à l'école.

Il a également employé les mots qu'il faut encore, en 2009, utiliser à l'égard de l'autisme. L'autisme, effectivement, fait peur, très peur, et c'est vraisemblablement l'une des raisons pour lesquelles nous n'avons, jusqu'à il y a peu, à Paris, aucune structure un peu innovante qui permette de répondre d'une façon différente, avec d'autres méthodes que celle du "packing" qu'a évoquée Hamou BOUAKKAZ, pour l'accueil de ces enfants autistes.

Aujourd'hui, nous avons quatre ou cinq structures installées à Paris qui ont délibérément choisi d'aller à l'encontre de ce qui se fait habituellement en France. Elles l'ont fait sans l'accord du Gouvernement et avec le seul soutien du Conseil général, ce dont nous pouvons être fiers et qui est tout à notre honneur.

Nous avons accompagné ces associations dans leurs recherches et dans leur combat pour obtenir un cadre légal qui leur permette également - disons les choses telles qu'elles sont, d'obtenir des subventions de la part de l'Etat.

Je pensais - très sincèrement, j'étais très optimiste lorsqu'il y a à peine deux mois, nous avons évoqué l'autisme lors d'une séance de ce Conseil - vraiment que cette fois, le Gouvernement, avec ses annonces sur le plan autisme, allait donner suite à un engagement auprès de ces associations.

Malheureusement, il y a à peu près une semaine, l'Etat a apporté une réponse négative aux associations parisiennes qui font pourtant un travail extraordinaire avec beaucoup de courage, et je tiens à les remercier de cette implication et de ce combat qu'elles mènent au quotidien. Nous n'avons, pour l'instant, aucune assurance sur le fait que le Gouvernement accompagne ces associations, accompagne ces structures innovantes, contrairement à ce qui avait été annoncé par Mme LÉTARD à de très nombreuses reprises.

Les associations qui ont fait un effort important pour répondre aux demandes du Gouvernement qui sont parfois contraignantes, qui restreignent le domaine dans lequel elles entendent œuvrer, sont extrêmement déçues et, bien évidemment, je le suis aussi, nous le sommes également.

L'argent - disons les choses clairement - que nous apportions à ces associations aurait pu servir à d'autres associations, à l'ouverture d'autres structures. M. Hamou BOUAKKAZ a bien résumé la situation ; nous tentons, avec cette petite cuillère que sont les subventions du Conseil général, même si un million d'euros, ce n'est pas rien, de vider l'océan Pacifique.

Malheureusement, nous ne pourrions pas aller au-delà de ce que nous faisons à l'heure actuelle, nous ne pourrions pas ouvrir d'autres structures tant que le Gouvernement ne se sera pas engagé et, une fois encore, il nous a claqué la porte au nez. C'est bien dommage.

Je remercie M. Hamou BOUAKKAZ de son intervention qui m'a permise de rappeler ces simples faits qui sont particulièrement déplorables, il faut bien le dire.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 131 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 131 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 210 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 210 G).

Vœu déposé par Mme Véronique DUBARRY, MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la création d'une salle de consommation sécurisée pour les usagers de drogues.

Vœu déposé par Mme Sylvie WIEVIORKA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la politique nationale de réduction des risques liés à l'usage de drogues.

Vœu déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture d'une "salle de shoot" à Belleville.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de trois propositions de vœu relatives à la réduction des risques liés à l'usage de drogues. Il s'agit des propositions de vœu référencées nos 2 G, 3 G et 4 G dans le fascicule, déposées respectivement par les groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A.

Je donne successivement la parole pour une minute chacun, puisqu'il s'agit de vœux, à Mme Véronique DUBARRY, à Mme WIEVIORKA, à M. GOUJON. M. LE GUEN donnera ensuite la position de l'Exécutif sur les trois vœux.

La parole est donc à Mme Véronique DUBARRY, pour une minute !

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Le 19 mai dernier, c'était la journée mondiale contre l'hépatite et un certain nombre d'associations ont décidé, symboliquement, d'ouvrir une salle de consommation pour les usagers de drogues.

Cette démonstration avait pour but de montrer comment pourrait se dérouler, comment pourrait fonctionner ce type de structure qui, bien évidemment, puisque M. GOUJON va certainement le dire tout à l'heure, est interdite en France.

Ces structures qui existent dans d'autres pays européens ont fait leurs preuves en matière de réduction des risques et ont sauvé des vies d'usagers de drogues contre des overdoses, contre des transmissions du sida, mais également d'hépatites.

Nous pensons, parce que ce sujet a déjà été abordé par ce Conseil, qu'il est urgent de mettre en place, à titre expérimental, en s'entourant de toutes les précautions nécessaires, de façon même à ce que non pas la Ville ou les élus soient suspectés de violer la loi, mais pour protéger les associations qui déci-

deraient de nous accompagner dans cette expérimentation, un système au niveau parisien. L'idée n'est pas d'ouvrir des salles de consommation à tous les coins de rue ou autour de certaines scènes parisiennes bien connues, mais d'en ouvrir une, de voir comment cela fonctionne, d'en tirer des conclusions.

On vient de parler de l'autisme ; je voudrais m'appuyer sur cet exemple, mais comme sur bien d'autres. A un moment donné, il y a des politiques qui ont décidé de mettre en place des structures, de tenter des expériences qui, effectivement, ne rentraient pas dans un cadre légal, mais qui étaient nécessaires.

A la suite de cela, ont pu être développés un certain nombre d'idées et de progrès dans différentes catégories. C'est exactement ce que nous souhaitons dans ce sujet en matière de réduction des risques.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Madame WIEVIORKA, vous avez la parole, au nom du groupe socialiste.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Je vais présenter, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, un projet de vœu très légèrement modifié par rapport à celui que vous avez eu par écrit.

L'exposé des motifs, je souscris tout à fait à ce qu'a dit Mme Véronique DUBARRY, évidemment, c'est-à-dire que les politiques de réduction des risques ont démontré, c'est absolument incontestable, quoi qu'en dise l'U.M.P., si j'ai bien compris, leur efficacité et qu'en revanche, sur la question des hépatites, aujourd'hui, nous ne sommes pas, en France, tout à fait à la hauteur, puisqu'il y a 8.000 contaminations et 4.000 morts par an avec un taux de prévalence de l'hépatite C qui atteint, selon les estimations, entre 70 et 90 % de taux de contamination, ce qui est énorme. Il ne faut pas sous-estimer les risques sanitaires encourus par l'hépatite C. On a tous compris que le Sida était une maladie extrêmement grave, mais sachez que les hépatites se terminent par des cancers et des décès ; il faut absolument prendre cela très au sérieux.

Comme l'a rappelé Mme Véronique DUBARRY, un certain nombre d'associations ont ouvert une salle d'injection éphémère le jour de la journée de lutte contre les hépatites pour attirer notre attention sur le sujet. Six associations se sont engagées. Selon leur promoteur, mais ces études sont bien documentées, les salles de consommation limitent les pratiques clandestines et participent à une politique de prévention active.

J'attire l'attention des élus de terrain que nous sommes sur le fait qu'elles permettent d'assurer une meilleure tranquillité publique dans les arrondissements. Au lieu d'injecter sur la voie publique, ils le font dans des salles.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe politique, je propose au vote le vœu suivant : "que le Maire de Paris intervienne auprès du Gouvernement afin qu'une politique ambitieuse de réduction des risques soit mise en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés sur le terrain afin qu'un large débat soit engagé afin de déterminer dans quelles conditions une expérimentation sur des salles de consommation à moindre risque pourrait être menée et une adaptation du cadre légal et réglementaire engagée".

M. Christian SAUTTER, président. - Vous aurez noté que le texte lu oralement n'est pas le même que celui qui a été déposé par écrit. C'est sur ce texte modifié que l'on devra voter.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Vous avez remarqué qu'il y avait beaucoup de contorsions dans la majorité sur ce sujet. Notre position est claire. Je trouve vraiment que la comparaison entre les remèdes, les difficultés qu'on rencontre face à l'autisme et face à l'usage de stupéfiants, cette comparaison est assez déplacée. Tous ceux qui ont un autiste dans leur famille me comprendront.

Il s'agit d'une question de cohérence. Loin de nous l'idée, je ne voudrais pas laisser passer cela, que nous sommes hostiles à une politique de réduction des risques. J'ai même été le premier adjoint, à l'époque, qui a introduit le premier distributeur de seringues sur la voie publique.

Notre dispositif juridique combine l'interdit et la réinsertion du toxicomane et les dispositions sur l'injonction thérapeutique introduite en 1970 mais réécrite par la loi de mars 2007 sont très claires.

Le principe directeur est de supprimer ou d'aménager la poursuite si le toxicomane fait des efforts pour se désintoxiquer.

Or, autoriser ce genre de structures revient à anéantir notre corpus légal en installant durablement les toxicomanes dans leur dépendance.

Loin de réduire le phénomène, ces salles entretiennent en même temps qu'elles renforcent le "deal" alentour et créent de l'insécurité dans les zones avoisinantes.

C'est vrai qu'il faut mener une politique de réduction des risques. Des instruments et des moyens sont d'ailleurs mis en place par l'État et les collectivités, notamment en matière de prévention des hépatites et du virus HIV, mais ces salles favorisent la consommation.

C'est pourquoi nous en dénonçons le principe. Je rappelle qu'elles sont interdites en France. Que le Préfet de police prenne les initiatives de façon à faire respecter la loi et que l'État et la Ville renforcent leur politique de prévention des hépatites et du virus HIV.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN pour qu'il nous donne l'avis de l'Exécutif sur les trois propositions de vœu distinctes, les n^{os} 2 G, 3 G et 4 G.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je souligne la qualité du débat que nous avons : c'est un point important. Fut une époque où nous nous serions jetés à la figure un certain nombre d'adjectifs tout à fait inutiles.

Pourtant, on ne peut pas douter qu'autour de ces sujets, il y a beaucoup de passion et d'émotion, parce que la plupart d'entre nous ont été confrontés, soit dans leur famille, soit chez leurs amis ou familles de leurs amis, à des cas où un certain nombre d'adolescents étaient confrontés à des problèmes de toxicomanie grave.

Nous avons tous appris depuis maintenant de nombreuses années combien il était délicat de parler de ces choses. Je n'ai pas été choqué, pour ma part, que l'on mette ces questions, non pas sur le terrain de la loi, mais sur le terrain de la souffrance humaine et de la nécessaire compassion, mais aussi action de santé publique que nous devons avoir.

C'est un choix important.

Depuis 30 ans, nous avons alterné entre le déni, c'est-à-dire que nous pensions qu'il suffisait d'interdire pas la loi pour que cet interdit moral et juridique soit un point d'appui suffisamment fort pour responsabiliser en quelque sorte les personnes addictives et toxicomanes et trouvent en elles-mêmes les forces pour se dégager de leurs addictions.

La réalité est qu'il ne suffit pas d'interdire et que cet interdit ne suffit pas à lui seul à susciter cet élément.

C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, il y a eu la mise en place, vous l'avez souligné, et vous y souscrivez, et je m'en félicite, d'une politique de réduction des risques. Au passage, on pourrait demander au Préfet de police d'être plus vigilant sur le fait que les politiques de réduction des risques ne devraient pas être une occasion opportuniste de la part de la préfecture de police de venir faire du chiffre inutile. C'est tout à fait inopportun d'être à côté des structures qui pratiquent les politiques de réduction du risque pour essayer d'attraper un certain nombre de toxicomanes.

Depuis 30 ans environ, nous sommes confrontés à ces questions et nous avons vu que des avancées successives ont été faites, et notamment, que si la politique de réduction des risques a été utile pour les toxicomanes, elle l'a été pour la société tout entière. En effet, si on a encore très insuffisamment maîtrisé l'épidémie de Sida, c'est bien parce qu'il y a eu la fin d'une polémique et une politique de réduction des risques, notamment sur les échanges de seringues.

Selon toute vraisemblance, il serait parfaitement utile aujourd'hui d'aller plus loin et de mettre en place ces salles d'injection.

Ce n'est pas une idée saugrenue, c'est une idée aujourd'hui mise en place dans plus de 30 villes européennes. Cela correspond véritablement à un lieu où - je ne crois pas comme vous le disiez - il y ait un entretien de la dépendance, tout au contraire, parce que je crois pour ma part que la marginalité physique et puissante dans laquelle vivent un certain nombre de toxicomanes est un phénomène d'entretien de la dépendance.

Lorsque vous êtes rejeté à la rue, sans lieu de contact, sans possibilité d'avoir un dialogue, sans apprendre un certain nombre de conduites de maîtrise de vos propres risques, vous êtes encore mis dans une situation de plus grande gravité et de plus grande exclusion psychologique, sociale et sanitaire. Au contraire, ces salles sont un moyen de tendre la main sanitaires, psychologiquement, socialement, à ces personnes et je l'espère, j'en suis convaincu, une étape pour les sortir de la dépendance.

J'apprécie beaucoup les propositions de Mme DUBARRY qui vont dans ce sens, mais nous pensons que cette politique doit être menée par les pouvoirs publics. Nous demandons donc qu'il y ait un débat posé sur la place publique, y compris que nous ayons une réflexion plus globale sur notre politique de lutte contre la toxicomanie qui, même menée par les meilleures équipes n'a pas donné tous les résultats qu'ils nous promettaient et mérite d'être revisitée à l'aune des critères de la santé publique.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver les conclusions de notre collègue M. GOUJON mais nous souhaitons et nous approuvons à la fois ce qui a été dit par notre collègue Mme WIEVIORKA, dans le vœu du groupe socialiste.

Voilà les propositions que j'ai été amené à vous faire en montrant bien que les propositions d'évolution de Mme Sylvie

WIEVIORKA, qui insiste beaucoup sur le débat et l'interpellation du Gouvernement, non pas parce que c'est le Gouvernement d'une majorité mais parce que ce sont les pouvoirs publics qui doivent donner le cadre légal d'exercice de ce type d'initiative sanitaire, nous paraît être la bonne démarche.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

La parole est à M. Alain LHOSTIS pour une explication de vote.

M. Alain LHOSTIS. - On vient de rappeler qu'il y a eu des débats il y a une quinzaine d'année sur la politique de réduction des risques mais qu'on a su dépasser les clivages, comme cela a été rappelé. On n'a pas cherché à entretenir de dialogue comme vous le suggérez pour notamment des injonctions thérapeutiques dans le cadre des échangeurs de seringue. Il y a une volonté de santé publique. À l'époque, cela a fait beaucoup discuter. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que cette mesure de santé publique a été utile pour les toxicomanes, pour les usagers de drogue, mais aussi pour l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, on constate que plus de 5.000 personnes sont touchées par le VIH et on voit qu'il y a des conséquences graves pour la santé publique par la transmission de ce virus, qui ont été rappelées par Mme Sylvie WIEVIORKA.

Des actions de prévention sont menées par les associations. Malheureusement, elles sont parfois empêchées par les actions intempestives de la police qui intervient sur les lieux où il y a des prises en charge. On assiste donc à un développement extrêmement important - toutes les études le montrent -, des hépatites C.

Le 19 mai 2008, les associations ont pris la responsabilité d'installer une salle de consommation à moindres risques à Paris.

A cette occasion, il faut que l'on rappelle ce que nous avons déjà dit il y a maintenant cinq ans, à cette occasion, où nous avons interpellé le Gouvernement pour justement aller dans le sens que nous souhaitons ici, au moins le groupe socialiste, "Les Verts" et l'Exécutif municipal : il ne s'agit pas d'accompagner, de développer la consommation mais, au contraire, c'est d'avoir dans ces lieux, la capacité...

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut conclure, Monsieur LHOSTIS !

M. Alain LHOSTIS. - ... d'intervenir auprès de ces personnes pour garder du lien social, pour les aider à des utilisations à moindres risques.

Dans ce contexte, il faut faire preuve d'esprit de responsabilité. J'ai entendu les modifications apportées par Mme Sylvie WIEVIORKA ; j'adhère beaucoup plus à ce qu'elle vient de dire parce que c'est plus incitatif. Il faut vraiment interpellier le Gouvernement.

Dire que la Ville de Paris, à titre expérimental, est volontaire pour mettre en œuvre à Paris ce type de structure et qu'évidemment, le cadre légal et réglementaire doit être défini par l'Etat. C'est pourquoi le groupe communiste votera le vœu présenté par Mme Sylvie WIEVIORKA et s'abstiendra, malgré qu'il en partage l'esprit, sur le vœu qui est inapplicable de notre collègue Mme Véronique DUBARRY.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons au vote.

Je demande à Mme DUBARRY si la proposition de vœu n° 2 G est maintenue ?

Mme Véronique DUBARRY. - Je vais maintenir ce vœu.

M. Alain LHOSTIS a rappelé qu'il y a cinq ans nous avons voté un vœu identique. Dans cinq ans, il y aura eu je ne sais combien d'autres nouvelles contaminations, je ne sais combien de morts et d'overdose, etc.

M. Christian SAUTTER, président. - Non, on ne rouvre pas le débat, Madame DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - A un moment donné, il faut être responsable !

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 G déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 G déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 26 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 G déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de défibrillateurs dans l'ensemble des équipements publics de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à l'installation de défibrillateurs dans l'ensemble des équipements publics de la Ville de Paris.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Monsieur le Président.

Il est vrai que les maladies cardio-vasculaires, chacun le sait, sont une cause de mortalité en France et, parmi les victimes, 40 à 60.000 décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque respiratoire extra hospitalier.

Depuis un décret du 4 mai 2007, chaque citoyen est autorisé à utiliser un défibrillateur automatique et on sait que le taux de survie des victimes d'un arrêt cardio-respiratoire est estimé à 3 % en France contre 20 % pour une ville, par exemple, comme Seattle où les défibrillateurs sont à disposition du grand public et leur densité similaire à celle des extincteurs contre les incendies.

Récemment, cela s'est passé dans le 15e mais, c'est un début, un cabinet de service immobilier a procédé à la pause gratuite de son premier défibrillateur dans une de ses résidences privées dans les parties communes, rue Lakanal, et ce cabinet va équiper l'ensemble de ses 150 résidences, ce qui touche 10.000 habitants du 15e.

Cette initiative pionnière vient compléter utilement les efforts entrepris depuis 2005 dans la Capitale par la Mairie de Paris, au sein des mairies d'arrondissement ou d'un certain nombre d'équipements sportifs, mais par les entreprises. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'on décide une installation des défibrillateurs dans tous les équipements municipaux de la Ville de Paris et sur la voie publique dans l'ensemble des sites à forte densité humaine.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

M. LE GUEN vous répond.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Monsieur GOUJON, vous avez raison d'insister sur l'importance des défibrillateurs au regard des mortalités brutales en matière cardiovasculaire. Vous avez eu raison de souligner que la Ville de Paris avait mis en place une politique maintenant depuis un certain nombre d'années, que cette politique a été construite en liaison avec le Samu, avec les pompiers, avec la Croix-Rouge, la Fédération française de cardiologie.

Je vous en rappelle les principaux éléments : 130 défibrillateurs ont été installés dans les 20 mairies d'arrondissement et dans les bibliothèques, les musées municipaux, les équipements sportifs. Il y en avait déjà dans les piscines. Quelques grands équipements aussi type P.O.P.B. et certains bailleurs ont commencé à prendre un certain nombre d'initiatives. Il y a eu une formation d'un certain nombre de personnes. Le tout pour 500.000 euros d'investissement.

Nous sommes dans la réflexion sur une phase 2 où nous voulons agir aussi au niveau des rues de la Capitale, trouver les endroits adéquats qui soient en bon fonctionnement.

Votre vœu va un peu loin et si nous devons le lire à la lettre, c'est-à-dire généraliser l'installation des défibrillateurs dans tous les équipements, ce serait bien au-delà de ce que nous sommes en situation de faire, très objectivement, et cela ne serait pas au cœur des considérations rationnelles, objectives, planifiées et des préconisations du Samu et de l'INSERM en la matière.

C'est pourquoi, je ne peux pas souscrire à votre vœu, tout en convergeant vers l'idée d'une généralisation de ces défibrillateurs dont il faut s'interroger, d'ailleurs, de savoir si c'est toujours à la charge de la collectivité publique que ceux-ci doivent être posés.

Vous citiez une initiative privée de très bon aloi mais qui, légitimement, on peut estimer que dans une résidence privée, un service est fourni, qui est utile, qui est une urgence. Est-ce à la Ville de payer ? Je n'en suis pas sûr. Ce n'est pas aberrant

demain que l'on demande, y compris à d'autres bailleurs, y compris municipaux, de s'engager dans une politique lorsqu'elle est efficace de son point de vue. En tout cas, c'est bien mon intention.

L'idée pourrait converger, mais le vœu tel qu'il est écrit me paraît... Si vous en étiez d'accord, on pourrait réaffirmer l'importance de la politique d'installation des défibrillateurs sans souscrire pour autant à votre vœu qui serait, en quelque sorte, rassuré par les éléments que j'ai pu vous apporter et vous amèneraient à le retirer.

M. Alain LHOSTIS. - La deuxième phase publique est importante.

M. Christian SAUTTER, président. - M. LE GUEN s'est adressé à vous, Monsieur GOUJON, pour dire que, sur le fond, il n'était pas en désaccord, mais sur la forme du vœu, il trouvait qu'elle allait trop loin. Retirez-vous le vœu en gardant l'esprit très positif de la déclaration de M. LE GUEN ?

M. Philippe GOUJON. - Bien sûr, cet esprit est positif, mais c'est une question de santé publique reconnue aujourd'hui.

Plutôt que de retirer mon vœu, j'aurais préféré le modifier dans le sens que souhaitait M. LE GUEN en demandant, par exemple, l'extension de l'installation des défibrillateurs dans les équipements municipaux de la Ville, dans lesquels c'est considéré comme nécessaire par les différents services que vous avez cités, et également sur la voie publique, de la même façon, dans les sites considérés comme tels par ces services.

Je suis tout à fait d'accord avec lui pour considérer que dans les résidences privées, celles des bailleurs sociaux ou des propriétaires privés, que ce soit, bien sûr, à la charge, c'est le cas d'ailleurs, des propriétaires privées, des bailleurs privés.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Dites-moi ce que je dois faire.

M. Christian SAUTTER, président. - Je comprends ce que dit M. GOUJON, il modifie son vœu. Il dit que le Maire de Paris peut poursuivre l'installation de défibrillateurs dans les équipements municipaux de la Ville de Paris et, sur la voie publique, à l'ensemble des sites, à un rythme adéquat.

Cela vous convient ?

Le "rythme adéquat", c'est bien ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - C'est très bien.

Puisque M. GOUJON, à la suite de ce que j'avais suggéré, a repris notre idée, nous incitons les bailleurs, quels qu'ils soient à faire des efforts en la matière. Ce sera la pierre nouvelle apportée par ce débat.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous ajoutons un tiret : "que le Maire de Paris incite les opérateurs privés à déployer ce type d'équipement."

On ne complique pas trop les choses, tout va très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., ainsi amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 27 G).

Vœu déposé par les groupes communiste et élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fermeture programmée du service de soins spécialisé dans la prise en charge de la sclérose en plaques, de l'hôpital Bellan (14e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par les groupes communiste et élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la fermeture programmée du service de soins spécialisé dans la prise en charge de la sclérose en plaques, de l'hôpital Bellan (14e).

Madame ARROUZE, vous avez la parole.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, l'hôpital Bellan, hôpital privé à but non lucratif, vient d'annoncer sans avertissement préalable, la fermeture de son service soins de suite et de réadaptation de la sclérose en plaques au 31 juillet prochain.

La qualité et l'efficacité de ce service ne sont nullement remises en cause, mais c'est pour une raison économique, par manque de trésorerie suffisante, que la fermeture de ce service est décidée.

Ce service est l'un des rares en France à être exclusivement consacré à la prise en charge dans son ensemble de la sclérose en plaques et traite 200 patients par an.

La fermeture de ce service générera un délai d'attente gravement préjudiciable pour des patients dont l'évolution de la maladie neurologique, elle, est rapide.

À l'heure où le Gouvernement prétend faire du handicap son cheval de bataille, la fermeture de ce service s'inscrit totalement dans la politique de Madame la Ministre de la Santé et a pour conséquence de réduire l'offre comme la qualité des soins.

Des pétitions circulent pour le maintien de ce service en faveur duquel la population, les patients et les soignants sont mobilisés.

C'est pourquoi, sur proposition de M. Pascal CHERKI, des élus du groupe communiste et élus du Parti de gauche, des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris demande à M. le Maire de Paris d'intervenir auprès de la Ministre de la Santé, ainsi qu'auprès de la direction de l'hôpital Bellan afin de préserver ce service et les soins précieux qu'ils prodiguent aux malades atteints de sclérose en plaques.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame ARROUZE.

La parole est à M. LE GUEN pour une réponse certainement brève.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Oui, tout d'abord, Monsieur le Président, merci, pour vous dire que, malheureusement, je n'ai pas pu obtenir toutes les informations qui auraient pu être nécessaires de la part notamment de l'agence régionale ou de l'institution et que je rejoins tout à fait les préoccupations qui sont les vôtres.

Autant je ne suis pas personnellement et nous ne sommes pas, dans la Municipalité, ennemis de restructurations qui peuvent s'avérer nécessaires, autant il nous semble tout à fait délicat de fermer un service de soins de suite et de réadaptation dans une pathologie qui demande, en fait, ce qui est un peu complexe, la possibilité pour le patient d'être vu rapidement lorsqu'il subit une poussée de l'avancée de sa maladie.

On ne peut pas traiter, bien que ce soit une maladie chronique, cette maladie comme les autres maladies chroniques avec une planification des rendez-vous.

On peut donc tout à fait regretter une restriction de l'offre de soins dont je vous confirme, Madame, qu'elle constitue bien, malheureusement, la politique, pour l'essentiel, de ce Gouvernement, puisque les hôpitaux de Paris en sont régulièrement victimes. Lorsqu'on nous parle de suppressions d'emplois à l'Assistance publique, c'est bien de réduction d'activité et de soins offerts à nos compatriotes dont il s'agit.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien. Merci, Monsieur LE GUEN.

L'avis est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes communiste et élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 28 G).

2009, DASES 92 G - Signature de trois conventions pour la mise en oeuvre de la mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) à Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 92 G relatif à la signature de trois conventions pour mettre en oeuvre la mesure d'Accompagnement social personnalisé (M.A.S.P.) à Paris.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je souhaitais attirer votre attention sur la mise en oeuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé. L'application des règles relatives à la protection juridique des majeurs s'était progressivement éloignée des principes initialement définis à la fin des années soixante et n'était plus adaptée à notre société du XXI^e siècle. Ainsi, les mesures de protection prises n'avaient parfois pour finalité que de pallier les limites des dispositifs sociaux.

Par ailleurs, ces règles se révélaient de plus en plus inadaptées aux évolutions sociales, à l'augmentation très impor-

tante des mesures de protection juridique et à l'exigence d'une protection plus globale.

Dans la foulée de divers rapports officiels, la loi du 5 mars 2007 a donc eu pour objectif de réformer en profondeur le régime juridique applicable à la protection juridique des majeurs.

Elle définit ainsi une ligne de partage claire entre, d'une part, les mesures de protection juridique stricto sensu (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle et mandat de protection future) et, d'autre part, les mesures d'accompagnement social (accompagnement social personnalisé, mesures d'accompagnement judiciaire).

C'est au titre de ces dernières, notamment l'accompagnement social personnalisé, que les Conseils généraux sont plus directement concernés et que la collectivité parisienne délibère aujourd'hui.

Cette réforme marque une étape essentielle de notre histoire juridique. Elle s'inscrit dans la construction d'un droit moderne attentif aux évolutions de notre société et adapté aux besoins des plus vulnérables d'entre nous.

C'est une réforme attendue. Nous ne pouvons qu'approuver les objectifs principaux visés par la loi : limiter la mise en œuvre de la protection juridique aux personnes qui en ont réellement besoin, placer la personne protégée au centre du régime de protection et réorganiser les conditions d'activité des tuteurs et curateurs extérieurs à la famille.

Je souhaiterais dire un mot plus particulièrement sur l'accompagnement social personnalisé qui est au cœur du projet de délibération d'aujourd'hui.

La réforme du droit civil de la protection des majeurs repose sur une nouvelle approche plus respectueuse du droit des personnes. Le dispositif social a également une vocation éducative. Son objectif est de permettre à chacun de retrouver le chemin de l'autonomie et constitue le deuxième apport majeur de cette loi en affirmant la liberté civile de la personne protégée.

M. Christian SAUTTER, président. - Il va falloir conclure, Madame BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Je croyais avoir cinq minutes...

M. Christian SAUTTER, président. - Excusez-moi, c'est en effet un projet de délibération.

Mme Catherine BRUNO. - Il faut reconnaître une place à l'autonomie de la volonté de la personne même au sein d'un ordre public de protection. L'avis de la personne doit toujours être sollicité, y compris, et c'est un cas très fréquent dans beaucoup de nos familles, lorsqu'on place une personne âgée dans une maison de retraite.

Troisième apport de la loi, la mise en place d'un véritable contrat signé entre le Conseil général et la personne, avec des obligations pour les deux parties.

L'accompagnement devient ainsi responsabilisant et il est une première forme de retour à l'autonomie. Tels sont les quelques points sur lesquels je souhaitais intervenir aujourd'hui et avec les membres du groupe Centre et Indépendants, bien sûr, nous voterons ce projet de délibération en souhaitant qu'il soit adopté, si possible, à l'unanimité par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame BRUNO, d'avoir fait plus court que ce à quoi vous aviez droit.

Je donne la parole à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, je voulais remercier Mme BRUNO pour son soutien à cette mesure qui nous tient à cœur et qui sera utilisée tant dans le champ de l'exclusion sociale que dans celui du handicap ou des personnes âgées.

La M.A.S.P. (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) est une nouvelle compétence des Conseils généraux. Elle protège les personnes vulnérables en les aidant à gérer leurs ressources pour qu'elles puissent assurer la prise en charge de leur santé et de leur logement et n'aggravent pas une situation sociale difficile.

Elle complète les systèmes existants de tutelle et de curatelle avec l'objectif de restaurer l'autonomie des personnes qui, en l'occurrence, principalement, sont des allocataires de minima sociaux ou de prestations sociales et repose sur leur implication. Elles sont donc signataires d'un contrat avec le Conseil général dont la durée est limitée pour éviter de s'installer dans un système de dépendance à l'assistance.

Cette mesure devrait concerner des personnes isolées ou en couple, des familles monoparentales, des sans-abri, des personnes avec des conduites addictives ou souffrant de troubles psychiques. A Paris, on a trois associations qui mettront en œuvre ces mesures : la Fondation Maison des Champs, l'A.P.A.S.O. et l'association Ariane Falret.

Il est prévu que cette mesure touche 30 bénéficiaires nouveaux par mois jusqu'à fin 2009.

Pour choisir ces associations, l'accent a été mis sur la connaissance des publics et la déontologie reconnue des associations, le respect des personnes et de leur liberté.

J'ajoute que si la montée en charge peut paraître lente, c'est essentiellement pour permettre aux associations de bien prendre en main cette nouvelle mission et de la mener à son terme avec succès.

Je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Mme BRUNO a souhaité un vote à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 92 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 92 G).

2009, DASCO 30 G - Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges publics à restauration autonome pour l'année scolaire 2009-2010.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à

l'examen du projet de délibération DASCO 30 G relatif à la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges publics à restauration autonome pour l'année scolaire 2009-2010.

La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Merci, Monsieur le Président.

Madame l'Adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, mes chers collègues.

Le projet de délibération DASCO 30 G a effectivement pour objectif de fixer les tarifs de restauration scolaire dans les collèges non servis par les caisses des écoles. Or, ces tarifs sont disparates et diffèrent en fonction des établissements. De plus, ils ne sont pas modulés en fonction des ressources des familles, dont l'enfant scolarisé au collège, déjeune à la cantine.

Cela va à l'encontre tout à la fois du principe d'égalité de traitement que les familles parisiennes sont en droit d'attendre, mais ne nous permet pas non plus de proposer une tarification équitable en fonction des ressources des familles.

Je sais, Madame la Maire, combien vous êtes attachée à ces deux principes, et je souhaiterais savoir quand une tarification harmonisée et soucieuse de la justice sociale, pour laquelle M. le Maire de Paris s'est engagé dans son programme de mandature, sera proposée dans les collèges parisiens, sachant que je mesure évidemment pleinement la difficulté de la tâche au vu des différences de gestion de la restauration que connaissent les collèges parisiens.

Je vous en remercie, Madame la Maire, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme BROSEL vous répond. Je lui donne la parole.

Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission. - D'abord, merci pour ces interrogations. Elles sont légitimes et absolument fondamentales.

En effet, M. le Maire de Paris s'est engagé, dans son contrat de mandature avec les Parisiens, à faire en sorte que la tarification de la restauration scolaire soit transformée, modifiée, pour intégrer la justice sociale que vous évoquiez. Nous sommes aujourd'hui encore dans une situation relativement disparate entre les différents arrondissements, ce qui fait qu'au même niveau de revenus on ne paye pas la même chose selon qu'on déjeune dans un arrondissement ou dans autre. Ceci n'est absolument pas possible, puisque la justice sociale évidemment ne s'arrête pas aux frontières d'un arrondissement.

C'est donc avec l'objectif d'aboutir pour la rentrée scolaire 2010 que nous reverrons la tarification de la restauration scolaire avec l'objectif d'avoir une grille unifiée sur tout Paris de huit tarifs intégrant le quotient familial.

(Exclamations sur les bancs du groupe U.M.P.P.A.).

Mais la décentralisation n'est pas...

M. Christian SAUTTER, président. - Madame BROSEL, continuez paisiblement...

Mme Colombe BROSEL, rapporteure. - ... pas l'inverse de la justice sociale. Et je le redis : quand on est allocataire du

R.M.I., quand on gagne le S.M.I.C., on vit dans le 16e arrondissement et dans le 20e arrondissement avec la même somme à la fin du mois, et il est donc normal que l'on paye la même chose quand on déjeune à la cantine le midi. Voilà.

Je redis, et je l'ai dit à l'ensemble des maires d'arrondissement, puisque je rencontre chacun d'eux, y compris à ceux qui interviennent en grommelant aujourd'hui que cette réforme se fera sans conséquences - je m'y suis engagée, comme Pascal CHERKI avant moi - financières sur les caisses des écoles, car je ne souhaite pas que cela mette les caisses des écoles en difficulté.

Donc, nous travaillerons à partir de la rentrée sur ces dispositions. Et bien entendu, nous intégrerons la question des collèges. C'est une question autrement plus compliquée, notamment d'un point de vue technique, puisque deux tiers des collèges fonctionnent en dehors des services de restauration des caisses des écoles. On appelle cela une gestion autonome, et donc avec des tarifs qui sont parfois très chers, qui bien souvent sont des tarifs uniques et ne prennent pour le coup absolument pas en compte la question des revenus, un tiers seulement des collèges fonctionnent avec les caisses des écoles.

L'objectif est bien d'intégrer les collèges dans le dispositif que je vous décrivais pour la rentrée 2010. J'ai d'ailleurs en ce sens déjà commencé à travailler avec les représentants des principaux de collèges, qui travaillent depuis un an déjà avec les services de la DASCO sur ces questions, pour intégrer la charge de travail que cela représentera à l'intérieur des établissements, pour intégrer les différents aspects de gestion que cela aura également concrètement, pour intégrer évidemment la question des adultes, puisque dans une cantine il y a beaucoup d'enfants qui déjeunent mais également des adultes, et c'est une question que nous aurons aussi à traiter.

Je veux vous rassurer, Madame POLSKI, l'objectif est bien en septembre 2010, d'avoir une grille unique de huit tarifs sur tout Paris, prenant en compte le quotient familial pour les écoles et pour les collèges.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 30 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 30 G).

2009, DU - DF 7 G - Cession d'une parcelle départementale, cadastrée C 207 située au lieudit "Grange Daviet" à Gruffy (74 - Haute Savoie).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DU - DF 7 G est retiré de l'ordre du jour.

Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides. (Suite).

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides (R. 12 G) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 39

Non participation au vote : 124

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Pour : 38

La candidature proposée est adoptée. (2009, R. 12 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil de Paris en formation de Conseil général dans l'organisme suivant :

Comité responsable du 5e Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (R. 13 G) :

- Mme Olga TROSTIANSKY.

La candidature proposée est adoptée. (2009, R. 13 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix sept heures cinquante minutes).

Vote spécifique.

Mme Fatima LALEM, MM. Jean-Marie LE GUEN, Alain LHOSTIS, Mme Pauline VÉRON, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Léa FILOCHE, Véronique DUBARRY, Aline ARROUZE,

Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 173 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention du 27 octobre 2008 et d'une convention pluriannuelle passés avec l'association "Adeca 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris) (15e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 940.883 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DASCO 24 G - Dotation pour travaux d'entretien au lycée-collège public Jean-Baptiste Say (16e) - Montant : 20.511 euros.

2009, DASCO 34 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens - Montant total : 13.295 euros.

2009, DASCO 36 G - Subventions à divers collèges publics parisiens - Montant total : 32.801 euros

2009, DASCO 38 G - Subventions à divers collèges publics parisiens - Montant total : 595.470 euros.

2009, DASCO 46 G - Financement de voyages scolaires organisés par les collèges (2e tranche 2009). - Montant : 854 euros.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2009, DASES 9 G - Subvention à l'association "Ressac Volontariat" (15e) pour permettre la pérennisation des actions bénéficiant aux personnes âgées. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 116 G - Signature d'une convention avec "La Fédération des Maisons Ouvertes" pour l'attribution de deux subventions destinées à "La Maison Ouverte" dans les 12e et 14e arrondissements. - Montant total : 100.000 euros.

2009, DASES 206 G - Signature d'une convention avec l'association "Fondation Maison des Champs" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 122.992 euros.

2009, DASES 217 G - Signature d'une convention avec l'Association Allô Maltraitance des Personnes Agées à Paris - ALMA-PARIS (13e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de la plate-forme d'écoute au titre de 2009. - Montant : 86.687 euros.

2009, DASES 236 G - Subvention à l'association "Astrée" (13e) pour permettre la poursuite des activités bénéficiant aux personnes âgées. - Montant : 3.800 euros.

2009, DASES 265 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Collectif des accidentés du Travail, handicapés et retraités pour l'Egalité des Droits" (CATRED) (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre des personnes âgées. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 274 G - Subvention à l'association "Octave et Arpège - Compagnie Théâtrale des Gomi" (8e) pour son activité de troupe de théâtre destinée aux seniors Parisiens au titre de 2009. - Montant : 12.500 euros.

2009, DASES 275 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Parole de chien" (9e)

pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 8.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, DDEE 40 G - Signature de l'avenant n° 2 à la convention relative à la création du fonds de garantie avec la Région Ile de France et la SIAGI prévoyant, au titre de l'exercice 2009, le versement d'une dotation. - Montant : 160.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DPE 30 G - Renouvellement d'adhésion avec l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France et versement de la cotisation pour l'année 2009 et les années ultérieures.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DDEE 21 G - Signature d'une convention avec l'association "La Guinguette Pirate" (11e) pour l'attribution d'une subvention relative à la préfiguration de l'entreprise d'insertion Petit Bain. Montant : 30.000 euros.

2009, DDEE 29 G - Signature d'une convention avec l'association "Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire" (10e) visant une aide financière au développement de l'économie sociale et solidaire. - Montant : 40.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DDEE 36 G - Signature d'un avenant à la convention conclue avec la coopérative d'activités et d'emplois "Port Parallèle" (11e), visant l'accueil de porteurs de projets et leur accompagnement en vue de la création d'entreprises, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 70.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2009, DASES 196 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Trisomie 21 France" "ex : FAIT 21" (Saint-Etienne 42000) pour financer la poursuite des activités de son antenne parisienne (9e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DASES 209 G - Signature d'une convention annuelle avec l'Association des Amis de Pénélope Maureau Doyon (18e) pour l'attribution d'une participation pour la poursuite des activités de la structure "MAIA". - Montant : 150.000 euros.

2009, DASES 279 G - Subvention à l'Association Française des Polyarthritiques (AFP) (19e) pour la poursuite et le développement de ses activités permettant un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 281 G - Subvention à l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Visuels (APEDV) (18e) pour le financement des actions auprès des jeunes déficients visuels à Paris et en Ile-de-France. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 282 G - Subvention à l'Association ARDDS (20e) accueil et formation des parisiens devenus sourds. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 283 G - Subvention à l'Association Régionale de Parents et Amis de Déficiants Auditifs - Ile-de-France (ARPADA) (95) pour la poursuite et le développement de ses activités d'accueil, d'accompagnement et d'information des

familles d'enfants et adultes sourds. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 285 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention triennale passée avec l'association "Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires" (12e) pour une subvention permettant de recourir à un interprète en langue des signes française pour ses conférences, réunions et entretiens. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 286 G - Subvention à l'association "France Acouphènes" (18e) pour la poursuite et le développement de ses actions en faveur des personnes souffrant d'acouphènes. - Montant : 7.500 euros.

2009, DASES 288 G - Subvention à l'association "Le Livre de l'Aveugle" (7e) pour la transcription de livres en braille. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 289 G - Subvention à l'association "Les Auxiliaires des Aveugles" (7e) pour le financement de ses actions auprès des personnes en situation de handicap visuels. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 290 G - Subvention à l'Union Nationale des Aveugles Radio-Amateurs de France (UNARAF) (12e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 291 G - Signature d'une convention avec l'association "Epilepsie France/Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile" (EF-SAAD) (15e) pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 5 000 euros.

2009, DASES 293 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Loisirs Vacances Handicap Inadaptation" (L.V.H.I.) (36230 Montipouret) pour financer la consolidation du plateau technique médical et d'animation spécialisée. - Montant : 29.500 euros.

2009, DASES 344 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Regard'en France Compagnie" (4e), modifiant les modalités d'exécution de la convention.

2009, DPA 5 G - Approbation du principe de réalisation des travaux de remplacement du groupe électrogène et de mise en conformité du réseau électrique de l'établissement public départemental autonome Le Glandier dans la commune de Troche à Arnac Pompadour (19230) et des modalités de passation du marché de travaux correspondant.

2009, DPA 47 G - Approbation du principe de réalisation de prestations d'exploitation et de maintenance des locaux de la D.A.S.E.S 94-96, quai de la Rapée et rez-de-chaussée de l'immeuble mitoyen de bureaux 8-10, avenue Ledru Rollin (12e) et des modalités de passation du marché de prestations de services correspondant.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DASES 43 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Hors La Rue" (13e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de prévention auprès des enfants, dans le cadre de l'accueil des mineurs isolés. - Montant : 41.860 euros.

2009, DASES 77 G - Signature d'un avenant de bail avec la SA Aviva Vie pour les locaux du Service d'accueil familial départemental situé dans un immeuble 69-71 rue Jean-Baptiste Pigalle (9e).

2009, DASES 262 G - Subvention à 89 associations dans le cadre du Programme "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2009, et signature de deux conventions avec les associations "Espoir 18" (18e), et "Entr'aide" (19e), pour l'attribution de participations dans le cadre de la réalisation d'un chantier éducatif. - Montant global : 307.418 euros.

2009, DASES 271 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association "La Colline aux Enfants" (17e) pour l'attribution d'une participation au fonctionnement du service d'écoute et d'orientation. - Montant : 347.000 euros.

2009, DPA 42 G - Signature d'un avenant n° 2 au marché de travaux passé avec "Eiffage Construction Paris Patrimoine - Etablissement secondaire Pradeau Morin pour la restructuration, extension et construction de locaux pour la création d'une agence d'aide sociale à l'enfance 8 et 8 bis, rue Ravon 92340 Bourg-la-Reine.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DF 12 G - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention pour diverses opérations d'investissement réalisées en 2009. Montant : 4.638.000 euros.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DASES 123 G - Subventions à 6 associations dans le cadre d'avenants conventionnels pour quatre d'entre elles et d'une convention pluriannuelle pour une autre d'entre elles, afin de soutenir les actions de prévention des addictions en milieu festif à Paris du programme "Fêtez Clairs". - Montant global : 82.000 euros.

2009, DASES 173 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention du 27 octobre 2008 et d'une convention pluriannuelle passés avec l'association "Adeca 75" (Association pour le dépistage des cancers à Paris) (15e) pour l'attribution de deux subventions. - Montant total : 940.883 euros.

2009, DASES 176 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association "Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines" (URACA) (18e) pour son action "Atelier Santé Ville" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DASES 259 G - Subvention à l'Association Nationale des Intervenants en Toxicomanie et Addictologie (ANITEA) (12e) au titre du financement de ses 30ème journées nationales "Grandir parmi les addictions" à la Cité des sciences et de l'industrie. - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 328 G - Signature d'une convention avec la CPAM de Paris relative à l'organisation et au financement d'actions de dépistage et d'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2009, DFPE 16 G - Signature d'une convention avec l'association DAPSA (3e) pour l'attribution d'une subvention concernant le travail à domicile auprès des groupes familiaux. - Montant : 60.000 euros.

2009, DU 6 G - Signature du bail pour l'installation d'un centre de PMI dans les locaux situés 43 rue de la Brèche-aux-Loups (12e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DASES 21 G - Signature d'une convention avec le

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au fonctionnement des Cellules d'Appui pour l'Insertion (C.A.P.I) et fixation d'une participation financière pour l'année 2009. - Montant global : 4.126.736 euros.

2009, DASES 31 G - Subvention à l'association "Entraide Notre-dame de Grâce de Passy" (16e) pour son activité d'épicerie sociale. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 32 G - Subvention à l'association "Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales" (CECCOF) (11e) pour son action "Intégration des Familles Migrantes". - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 46 G - Signature d'une convention avec l'association "CERAF Médiation" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2009, DASES 47 G - Subvention à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour son Espace de Médiation Familiale (8e). - Montant : 5.100 euros.

2009, DASES 48 G - Subvention à l'association "La Maison de la Médiation" (20e) pour lui permettre de poursuivre et développer ses activités de médiation familiale. - Montant : 6.120 euros.

2009, DASES 228 G - Signature d'une convention avec l'association pour la prévention, l'accueil, le soutien et l'orientation, pour une action de soutien psychologique et de remobilisation d'allocataires parisiens du revenu minimum d'insertion (RMI), puis, à compter du 1er juin 2009, d'allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). - Montant : 246.500 euros

2009, DASES 269 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'une consultation ayant pour objet la conception, l'organisation et la mise en oeuvre de la formation pour les utilisateurs du système d'informations sociales du Département de Paris, volet Lien social pour l'autonomie (article 30).

2009, DASES 171 G - Signature d'une convention avec l'association "Solidarité SIDA" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 152.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DDEE 43 G - Signature d'un avenant à convention 2007-2009 avec l'association "AGORANOV" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 340.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 8 juin 2009 siégeant en formation de Conseil général.

QE 2009-1028 G Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le règlement des taxes de balayage par les établissements publics locaux d'enseignement.

Libellé de la question :

"Les auteurs de la question n'ayant pas obtenu de réponse de M. le Président du Conseil général de Paris, réitèrent leur étonnement à propos des établissements publics locaux d'enseignement, propriété de la Ville de Paris, comme c'est le cas du lycée/collège Chaptal (8e), qui sont amenés à régler sur les

fonds dont ils ont la gestion, le montant de la taxe de balayage réclamée par la Ville de Paris.

En effet, conformément aux dispositions des articles 1528, 1609 bis, 1609 nonies D du Code général des impôts et 317 de l'annexe II du Code général des impôts, cette taxe est un impôt que peuvent établir les communes, les redevables étant les propriétaires des immeubles riverains des voies publiques.

Or, s'agissant du lycée Chaptal, propriété du Département de Paris, c'est la collectivité parisienne qui devrait assumer les droits et les obligations du propriétaire (articles L. 213.4 et L. 214.6 du Code de l'éducation), les EPLE n'étant que des occupants sans droit ni titre.

Ce faisant, il apparaît que le lycée Chaptal n'est pas redevable de la taxe d'habitation et, à ce titre, c'est le Département de Paris qui doit prendre en charge cette dépense. Les auteurs de la question demandent à nouveau à M. le Président du Conseil général de Paris pour quelle raison il n'a pas pris en compte cette obligation, étant le seul comptable assignataire pouvant la prendre en charge."

Réponse non parvenue.

Liste des membres présents.

Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Véronique DUBARRY, M. Philippe DUCLOUX, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, Mme Léa FILOCHE, Mme Danielle FOURNIER, Mme Isabelle GACHET, Mme Fabienne GASNIER, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-Marie LE GUEN, M. François LEBEL, M. Pierre LELLOUCHE, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, Mme Valérie SACHS, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Karen TAÏEB, Mme Claude-Annick TISSOT, Mme Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, M. David ASSOULINE, M. Denis BAUPIN,

Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, M. Patrick BLOCHE, Mme Pascale BOISTARD, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Alexis CORBIÈRE, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Alain DESTREM, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Rémi FÉRAUD, Mme Mireille FLAM, M. Pierre GABORIAU, M. Sylvain GAREL, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Claude GOASGUEN, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Christine LAGARDE, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, Mme Anne LE STRAT, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, Mme Katia LOPEZ, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, M. Vincent ROGER, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Anne TACHÈNE, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT.

Sommaire

Ouverture de la séance.	124	Vœu déposé par Mme Véronique DUBARRY, MM. Jacques BOUTAULT, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la création d'une salle de consommation sécurisée pour les usagers de drogues. <u>Vœu</u> déposé par Mme Sylvie WIEVIORKA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la politique nationale de réduction des risques liés à l'usage de drogues. <u>Vœu</u> déposé par M. Philippe GOUJON et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'ouverture d'une "salle de shoot" à Belleville.	130
Adoption de comptes rendus.	124	Vœu déposé par MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation de défibrillateurs dans l'ensemble des équipements publics de la Ville de Paris.	132
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs.	124	Vœu déposé par les groupes communiste et élus du Parti de gauche et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la fermeture programmée du service de soins spécialisé dans la prise en charge de la sclérose en plaques, de l'hôpital Bellan (14e).	134
2009, DF 4 G - Approbation du compte administratif de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris au titre de l'exercice 2008 - Annexes 1 et 2.	124	2009, DASES 92 G - Signature de trois conventions pour la mise en oeuvre de la mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) à Paris.	134
2009, DF 5 G - Approbation du compte de gestion de M. le Receveur général des Finances, Trésorier-payeur de la région d'Ile-de-France pour les opérations du Département de Paris au titre de l'exercice 2008.	124	2009, DASCO 30 G - Fixation des tarifs de restauration et d'hébergement dans les collèges publics à restauration autonome pour l'année scolaire 2009-2010.	135
2009, DASES 255 G - Approbation du compte administratif 2008 et du compte de gestion 2008 du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance.	124	2009, DU - DF 7 G - Cession d'une parcelle départementale, cadastrée C 207 située au lieudit "Grange Daviet" à Gruffy (74 - Haute Savoie).	136
2009, DAJ 11 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 26 mai 2009.	124	Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides.	125
Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général au sein de la Commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la fourniture de combustibles pétroliers raffinés liquides.	125	2009, DDEE 41 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle 2007-2009 avec l'association "Paris Biotech Santé" pour l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2009. - Montant : 396.000 euros.	125
2009, DDEE 44 G - Signature d'un avenant à la convention de partenariat passée avec l'Ecole TELECOM ParisTech, au titre de l'incubateur TELECOM ParisTech Entrepreneurs, pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. - Montant : 227.000 euros.	126	2009, DDEE 50 G - Signature d'une convention avec l'Association pour l'animation du Pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables - Advancity (77420 Champs-sur-Marne), prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 50.000 euros.	127
2009, DDEE 50 G - Signature d'une convention avec l'Association pour l'animation du Pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables - Advancity (77420 Champs-sur-Marne), prévoyant l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2009. Montant : 50.000 euros.	127	2009, DASES 131 G - Signature d'une convention avec l'association "Relais Ile-de-France" (18e) pour l'attribution d'une participation pour la prise en charge de jeunes Parisiens autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. - Montant : 119.058 euros. <u>2009, DASES 210 G</u> - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Léa pour Samy" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 70.000 euros.	128
2009, DASES 131 G - Signature d'une convention avec l'association "Relais Ile-de-France" (18e) pour l'attribution d'une participation pour la prise en charge de jeunes Parisiens autistes, psychotiques ou souffrant de troubles apparentés. - Montant : 119.058 euros. <u>2009, DASES 210 G</u> - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle passée avec l'association "Léa pour Samy" pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 70.000 euros.	128	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général dans un organisme.	137
		Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	137
		Clôture de la séance.	137
		Vote spécifique.	137
		Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	137
		Question de la séance du Conseil de Paris du lundi 8 juin 2009 siégeant en formation de Conseil général.	139

QE 2009-1028 G Question de M. François LEBEL, Mme Martine MÉRIGOT de TREIGNY et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, concernant le règlement des taxes de balayage par les établissements publics locaux d'enseignement.139

Liste des membres présents.140

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT